

Compte rendu du Conseil municipal du 20 janvier 2009

L'intégralité du PROCES VERBAL est disponible en Mairie

Présents: COMBRES Jean Claude, BORDES Monique, CAYSSAC Nadine, CAZALBOU Henri, DELAMARRE Françoise, DOLQUES Marie-Véronique, DUESO Alain, FERNANDEZ Patrick, GOUZY Henri, LABATUT Nicole, LE TINEVEZ Michel, PINTUREAU Serge, QUEROL Joseph, RAMIREZ Jacques, SANCHEZ André, SEQUELA Jean-Claude, SOUCAILLE Claude.

Secrétaire de séance : GOUZY Henri.

Excusés : Jean-Michel PAUL, Pascal DESTEPHE.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h30 et remercie tous les membres présents.

Monsieur GOUZY Henri est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Monsieur le maire demande au conseil municipal qu'il soit délibéré sur deux points supplémentaires relatifs :

- aux conditions d'accès aux salles communales (salles de sports et salle de l'Acacière),
- à l'urbanisation de la zone Camp Grand.

Propositions acceptées à l'unanimité des membres présents.

1- Convention de transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement « Résidence les pins ».

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention qui définit les conditions de transfert à la Commune, à titre gratuit, des terrains et équipements communs du lotissement dénommé « résidence les pins » sis à La Tour du Crieu, zone Camp Grand, cadastrés section ZO n° 2, 3 et 4.

Cette convention permet de déroger à l'article R 442-7 du code de l'urbanisme instituant l'obligation de constituer une association syndicale.

Le transfert de propriété sera conclu par acte de vente pour l'Euro symbolique.

Après discussion le conseil municipal, valide à l'unanimité des membres présents, la présente convention.

2- Convention de versement d'une Participation pour Voiries et Réseaux préalable à la délivrance d'occupation du sol.

o Opération immobilière Camp Grand

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention de versement d'une Participation pour Voiries et Réseaux (PVR) préalable à la délivrance d'occupation du sol pour l'opération immobilière Camp Grand.

Par délibération en date du 12 Juillet 2006, le conseil municipal a décidé de réaliser un demi giratoire indispensable à la desserte des constructions du secteur Camp Grand objet de la présente convention.

Il est précisé, que même si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, le paiement de l'intégralité des sommes dues devra avoir lieu au plus tard le 31 Décembre 2012.

Après discussion le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la présente convention.

3- Acquisition des parcelles cadastrées Section AH n°97 et AH n°99 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réalisation d'une partie de l'opération n° 11 du POS consistant à élargir le chemin romain de 10 à 15 mètres d'emprise. En conséquence il convient d'acquérir les parcelles cadastrées section AH n° 97 et section AH n° 99

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

4 : Acquisition des parcelles cadastrées Section AH n°82, AH n°85 et AH n°95:

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réalisation d'une partie de l'opération n° 11 du POS consistant à élargir le chemin romain de 10 à 15 mètres d'emprise. En conséquence il convient d'acquérir les parcelles cadastrées section AH n° 82, AH n° 85 , AH n° 95.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

5 : Création de deux emplois d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une réorganisation des services, il convient de créer deux emplois permanents à temps non complet d'Adjoint technique de 2^{ème} classe :
Ces emplois sont à créer au 1^{er} avril 2009.

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

6 - Création de deux emplois d'ATSEM 1^{ère} classe :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite d'une réorganisation des services, il convient de créer deux emplois permanents à temps non complet d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle 1^{ère} classe :
Ces emplois sont à créer au 1^{er} avril 2009.

Proposition acceptée à l'unanimité ces membres présents.

7- Règlement d'utilisation de la salle de sports et de la salle de gymnastique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le règlement intérieur de **la salle de sports et de la salle de gymnastique**. Des critères seront établis par les élus de la commission « *Jeunesse, vie associative, activités de sports et de loisirs* » avant le 31 janvier 2009, afin de clarifier **les conditions d'accès gratuit ou non** à ces deux équipements par les associations. Les associations feront l'objet d'un classement et ce classement sera par la suite réactualisé autant que de besoin.

Les tarifs sont consultables en Mairie.

Par ailleurs il est précisé :

L'accès à la salle de sports et à la salle de gymnastique est gratuit pour :

- l'activité scolaire et périscolaire,
- Les assemblées générales des EPCI dont la commune est membre.

Il est précisé que cette délibération annule et remplace la précédente.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents

8 : Tarif de location de la salle de l'Acacière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le tarif de location de **la salle de l'Acacière** à partir d'une liste de critères établie par les élus de la commission « Jeunesse, vie associative, activités de sports et de loisirs » avant le 31 Janvier 2009 qui fixera les conditions d'accès gratuit ou non à cette salle par les associations qui feront l'objet d'un classement. Ce classement sera par la suite réactualisé autant que de besoin.

Les tarifs sont consultables en Mairie.

Les tarifs de la participation entreront en vigueur à **compter du premier février 2009**

Par ailleurs il est précisé que l'accès à la salle sera gratuit pour les réunions de courte durée (durée maximum 3 heures) et ce dans la limite des disponibilités.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

9: Mixité sociale sur le secteur « Carole – Camp Grand ».

L'urbanisation des zones « Carole » et « Camp Grand » est en cours. D'une part, les opérations « Carole » et « Carolines » cumulées comprennent 76 logements dont 49 logements sociaux et d'autre part, un permis d'aménager est en cours pour le « lotissement des pins » pour 27 lots.

Afin de préserver la mixité sociale sur le secteur « Camp Grand – Carole » en limitant la construction de nouveaux logements sociaux, il semble judicieux que le lotissement « Les Pins » ne comporte pas ou peu de ce type de logements.

Monsieur le maire entendu, accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition de ne pas demander de logements sociaux dans le futur lotissement « Les pins » afin de préserver la mixité sociale du secteur.

10 : Réalisation d'un ouvrage de transit des eaux, zone rouge n° 31 du PPR.

Les zones La Carole et Camp Grand sont en cours d'urbanisation.

Un bassin de rétention sera conçu pour faire face à l'occurrence centennale.

Il est proposé de maintenir l'idée de réaliser un ouvrage à même d'assurer le transit, hypothétique, des eaux qui comportera à son origine une noue sur la parcelle ZO 003. La voirie d'accès à la zone Camp Grand et du carrefour RD 129/chemin de la Carole pourra servir au transit de l'eau vers la noue du chemin de la Carole.

Il sera réalisé, par la commune, une noue ou un fossé pour assurer le transit vers la zone inondable.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, la décision de créer le chenal tel que proposé.

La séance est levée à 22h30.